



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1665**

commune (s) : Saint Fons

objet : Autorisation donnée à la Ville de Saint Fons de déposer un permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées AC 107 et AC 511 et situées à l'angle de la rue Anatole France et de l'avenue Charles de Gaulle

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

**Commission permanente du 15 mai 2017****Décision n° CP-2017-1665**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Autorisation donnée à la Ville de Saint Fons de déposer un permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées AC 107 et AC 511 et situées à l'angle de la rue Anatole France et de l'avenue Charles de Gaulle**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier cadastré AC 107 et AC 511 situé à l'angle de la rue Anatole France et de l'avenue Charles de Gaulle sur la Commune de Saint Fons.

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle école définitive, la Ville de Saint Fons a sollicité la Métropole de Lyon pour lui mettre à disposition ledit tènement aux fins de réaliser un groupe scolaire modulaire transitoire. Le projet concernerait environ 10 classes, pour une surface de plancher de 1 673 mètres carrés environ comprenant l'ensemble des classes, locaux techniques et réfectoire. L'ouverture est prévue en septembre 2017.

Il est précisé que les parcelles en question ont été mises à disposition de la Ville par convention d'occupation temporaire signée en date du 13 mars 2017.

Dans l'attente de la finalisation du projet de construction de la nouvelle école, il est proposé par la présente décision, que la Métropole, en tant que propriétaire des parcelles cadastrées AC 107 et AC 511 situées à l'angle de la rue Anatole France et de l'avenue Charles de Gaulle sur la Commune de Saint Fons, d'autoriser la Commune de Saint Fons à déposer une demande de permis de construire pour son groupe scolaire temporaire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la Ville de Saint Fons :

a) - à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement métropolitain cadastré AC 107 et AC 511 situé à l'angle de la rue Anatole France et de l'avenue Charles de Gaulle sur la Ville de Saint Fons,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.**